
Procès-verbal de la neuvième assemblée régulière de l'année 2021 du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Sauveur, tenue le mercredi 17 novembre 2021 à 19 h, par visioconférence

PRÉSENCES :

Membres avec droit de vote :

M ^{me} Myriam Nickner-Hudon	Administratrice (2022)
M ^{me} Ezmie Bouchard	Trésorière (2023)
M. Sylvain Simoneau	Secrétaire (2023)
M ^{me} Élainie Lepage	Administratrice (2022) (démissionnaire)
M. Martin Murphy	Administrateur (2022)
M. Marc-André Beauchemin	Administrateur (2023)
M. Cassiopé Morin	Administrateur coopté (2022)

Membre sans droit de vote :

M. Pierre-Luc Lachance	Conseiller municipal, District de Saint-Roch-Saint-Sauveur
------------------------	--

ABSENCE :

AUTRES PRÉSENCES :

M. Denis Bergeron	Conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne
M ^{me} Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 11 personnes assistent à l'assemblée.

Ordre du jour

21-09-01	Ouverture de l'assemblée	19 h
21-09-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 05
21-09-03	Adoption du procès-verbal du 20 octobre 2021	19 h 10
21-09-04	Période d'information du conseiller municipal	19 h 20
21-09-05	Période de questions et commentaires du public	19 h 35
21-09-06	Sécurité des piétons sur les axes Charest et Marie-de-l'Incarnation : événements tragiques sur le boulevard Charest – Discussions et résolutions	19 h 50
21-09-07	Dossiers particuliers du conseil de quartier	20 h 30
	<ul style="list-style-type: none">▪ Postes d'administrateurs et administratrices à combler▪ Membres à remplacer au comité Soutien à la mobilisation – sécurité routière autour des écoles▪ Dossier : Parc Durocher – État de situation▪ Consultations publiques à venir et soirée d'information	
21-09-08	Comités du conseil de quartier	20 h 45
21-09-09	Trésorerie	21 h 15
	<ul style="list-style-type: none">▪ État des revenus et dépenses▪ Factures et transactions	
21-09-10	Correspondance	21 h 20
21-09-11	Varia	21 h 25
21-09-12	Levée de l'assemblée	21 h 30

Procès-verbal

21-09-01 Ouverture de l'assemblée

L'assemblée débute à 19 h. M^{me} Élainie Lepage doit malheureusement donner sa démission à titre d'administratrice du conseil de quartier en raison de son nouvel emploi au cabinet du maire, M. Marchand. Sa démission est effective dès maintenant. M^{me} Nickner-Hudon la remercie et lui souhaite bonne chance dans ses nouvelles fonctions.

21-09-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR PROPOSITION DE M. Marc-André Beauchemin DUMENT APPUYÉE PAR M. Sylvain Simoneau, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

21-09-03 Adoption du procès-verbal du 20 octobre 2021

SUR PROPOSITION DE M^{me} Myriam Nickner-Hudon, DUMENT APPUYÉE PAR M^{me} Ezmie Bouchard, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 20 octobre 2021.

Adoptée à l'unanimité.

21-09-04 Période d'information du conseiller municipal

M. Pierre-Luc Lachance nouvellement réélu dans le district de Saint-Roch-Saint-Sauveur remercie tous les citoyen.nes du quartier pour leur participation aux élections. Il est heureux d'avoir été élu et d'occuper les fonctions de 2^e vice-président du comité exécutif, responsable du déneigement, du transport, de la vie démocratique, de l'interaction citoyenne, de l'approvisionnement et des ressources matérielles. Il s'occupera également du réseau cyclable.

Il souhaiterait que le dynamisme et l'engagement citoyen du conseil de quartier de Saint-Sauveur s'étendent à tous les conseils de quartier. Il souhaite également que les citoyen.nes du quartier soient plus nombreux à se présenter aux urnes, le taux de participation n'ayant été que de 31,76% dans le quartier.

Il revient brièvement sur les deux accidents routiers des dernières semaines impliquant des piétons. Il n'a pas encore les détails, mais en tant que responsable du transport, il s'engage à étudier la problématique.

Il félicite le conseil de quartier et les écoles pour les vidéos très ludiques qui ont été mises en ligne concernant la sécurité routière. Il mentionne que l'appel de projets pour 2022 se termine dans deux semaines.

Concernant le passage à niveau sur la voie ferrée près de la rue des Ardennes, il attend le rapport et souhaite que le projet aille de l'avant. M. Beauchemin se dit déçu de l'attitude de la compagnie ferroviaire qui semble ralentir l'aboutissement de ce dossier.

M^{me} Nickner-Hudon demande si la Ville ne pourrait pas se porter acquéreur du terrain sur boulevard Charest, entre les rues Anna et Marie-Louise pour y développer quelque chose d'autre que le poste d'essence qui a été annoncé. M. Lachance répond qu'il est trop tard pour cela. D'ailleurs, la Ville ne dispose pas d'outils comme un plan particulier d'urbanisme dans ce secteur pour justifier une démarche de rachat de la propriété privée ou son expropriation. Les modifications réglementaires requises pour l'implantation du poste d'essence ont déjà été adoptées et le propriétaire devrait aller de l'avant avec son projet sous peu. Si la Ville acceptait de se prêter à l'exercice, un rachat ou une expropriation serait extrêmement coûteux et devrait être justifié.

Une citoyenne demande si les petites pancartes jaunes qui ont été placées au-dessus des noms de rues sont les seuls aménagements prévus par la Ville pour marquer les corridors scolaires. M. Lachance mentionne que d'autres interventions sont prévues comme le marquage au sol, des lignes d'arrêt, des traverses piétonnes et de la signalisation scolaire.

21-09-05 Période de questions et commentaires du public

Un citoyen a fait parvenir une correspondance au conseil de quartier et à M. Lachance concernant le traitement des permis à la Commission d'urbanisme et de conservation du Québec (CUCQ). Il est tout à fait d'accord pour protéger le patrimoine, mais il trouve exagéré le contrôle exercé par la CUCQ ainsi que les délais et les coûts que cela entraîne pour les personnes qui désirent effectuer des travaux. Ce n'est pas un incitatif à vivre dans le quartier. Le citoyen donne pour exemple l'installation de garde-corps ou de thermopompes qui requiert des plans alors que ce n'est pas le cas dans d'autres quartiers. Le processus de demande de permis est insécurisant pour les propriétaires parce que la décision est totalement discrétionnaire. Il souhaiterait une approche plus conviviale.

M. Simoneau mentionne que les professionnels font face aux mêmes problèmes que les citoyens, les fonctionnaires ne les accompagnant pas suffisamment dans le processus contrairement à ce qui peut se faire ailleurs.

M. Lachance se montre sensible aux commentaires formulés et rappelle que, quoiqu'il en soit, il faut se procurer les permis requis.

Une citoyenne mentionne que récemment, à la sortie d'une activité, un enfant a été heurté par un véhicule et a subi des fractures aux jambes. Malgré les améliorations récentes autour des écoles, certains secteurs demeurent dangereux comme sur la rue Marie-de-l'Incarnation. Il faut continuer de travailler à la sécurité routière autour des écoles à toute heure de la journée. Le sujet est repris au point suivant.

21-09-06 Sécurité des piétons sur les axes Charest et Marie-de-l'Incarnation : événements tragiques sur le boulevard Charest – Discussions et résolutions

Deux activités de mobilisation citoyenne organisée par le Comité des citoyens et citoyennes du quartier Saint-Sauveur (CCCQSS) ont eu lieu sur le

boulevard Charest les 2 et 8 décembre dernier pour souligner les malheureux accidents survenus à l'angle de Marie de l'Incarnation et à l'angle de la rue de l'Aqueduc. Lors de ces événements, de nombreux gestes dangereux et des manœuvres irrespectueuses de la part des conducteurs ont pu être observés. Il y a un urgent besoin de calmer la circulation aux intersections. Le boulevard Charest a été réaménagé il y a quelques années (retrait du terre-plein, élargissement des trottoirs et plantation), mais cela n'a pas contribué à assurer la sécurité des résidents à la traversée du boulevard. Le quartier demeure coupé en deux et le caractère accidentogène du boulevard s'est maintenu.

La configuration des lieux n'aide pas. Le viaduc au-dessus de la voie ferrée, entre les rues de Verdun et Vincent-Massey, constitue une véritable piste d'accélération tandis que le rétrécissement du boulevard à la hauteur de la rue Marie-de-l'Incarnation force les conducteurs à changer de voie presque à la dernière minute. Trop souvent, les conducteurs accélèrent avant les intersections pour passer sur le feu jaune.

Une réflexion est à faire sur les mesures à prendre. La problématique de l'automobile-reine est héritée des années 1970. Elle doit changer pour redonner préséance aux plus vulnérables, les piétons. La seule méthode efficace serait de réduire le débit et la capacité du réseau routier. Le marquage au sol et les feux de circulation n'aident pas tant que la configuration physique des lieux n'est pas modifiée.

Une résolution est prise pour demander à la Ville d'intervenir rapidement.

RÉSOLUTION CA-21-39

Concernant une demande à la Ville relative au plan d'action prévu pour réduire le caractère accidentogène du boulevard Charest dans le quartier Saint-Sauveur

CONSIDÉRANT les collisions routières impliquant des piétons survenues les 1^{er} et 7 novembre derniers sur le boulevard Charest, à l'angle de la rue Marie-de-l'Incarnation ([blessures graves](#)) et de la rue de l'Aqueduc ([collision mortelle](#)) ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Québec s'est engagée dans sa [Stratégie de sécurité routière 2020-2024](#) à tout mettre en œuvre, avec la collaboration des citoyens, pour réduire de 50% d'ici 2024 les accidents graves et les collisions mortelles sur le réseau routier municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Québec a recensé dans sa stratégie de sécurité routière les 140 endroits accidentogènes sur lesquels elle compte intervenir et que plusieurs d'entre eux sont localisés sur le boulevard Charest Ouest, notamment à l'angle des rues (rues de l'Aqueduc et Marie-de-l'Incarnation) où se sont produites les récentes collisions ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de quartier de Saint-Sauveur a fait part dans son [mémoire sur la stratégie de sécurité routière 2020-2024](#) de son souhait de collaborer avec la Ville pour la réflexion, la conception et la mise en œuvre de la stratégie à l'échelle de son quartier ;

CONSIDÉRANT QUE le [Plan de mobilité durable du quartier de Saint-Sauveur](#) réalisé conjointement par le conseil de quartier de Saint-Sauveur et le Comité de citoyens et citoyennes du quartier Saint-Sauveur (CCCQSS) a recensé les problématiques de circulation dans le quartier et proposé des pistes de solution ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de quartier est particulièrement sensible au fait que des citoyen.nes ont récemment perdu la vie ou ont été sérieusement blessés sur le boulevard Charest et que de tels événements risquent de se reproduire si rien n'est fait ;

SUR PROPOSITION DE M. Sylvain Simoneau, DUMENT APPUYÉE PAR M^{me} Myriam Nickner-Hudon, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Sauveur demande à la Ville de Québec quelles sont les mesures envisagées pour réduire le caractère accidentogène et les risques de collision sur le boulevard Charest et quel est l'échéancier prévu pour leur implantation. De plus, compte tenu de la gravité des récentes collisions et des risques qu'elles représentent pour la mobilité active des citoyen.nes du quartier, le conseil de quartier souhaiterait une réponse rapide à cette requête.

Adoptée à l'unanimité.

La résolution sera portée à l'attention du CCCQSS et des conseils d'établissement des écoles Saint-Malo et Marguerite-Bourgeoys.

21-09-07 Dossiers particuliers du conseil de quartier

▪ Postes d'administrateurs et administratrices à combler

M^{me} Nickner-Hudon fera des publications de recrutement pour les postes cooptés sur la page Facebook. Elle relancera également M. Christopher Leblanc qui avait manifesté son intérêt lors des assemblées précédentes.

▪ Membres à remplacer au comité Soutien à la mobilisation – sécurité routière autour des écoles

Les membres du conseil d'administration et les résident.es du quartier sont invité.es à faire part de leur intérêt.

▪ Dossier : Parc Durocher – État de situation

M. Bergeron mentionne qu'une présentation est prévue demain midi avec M^{me} Nickner-Hudon, M^{me} Rosemarie Gagnon-Poiré, ancienne administratrice, pourrait la remplacer. Un membre du CCCQSS sera présent. En raison d'un conflit d'horaire, M. Lachance ne pourra être là.

▪ Consultations publiques à venir et soirée d'information

- Deux projets d'amendement de zonage sur la rue Cyrille-Duquet

Une demande de changement de zonage devrait être soumise prochainement par le conseil d'arrondissement Les Rivières pour l'établissement d'une nouvelle clinique médicale dans le parc industriel Jean-Talon Nord, sur la rue Cyrille-Duquet, à l'ouest de Bureau en gros, à l'arrière de la servitude de ce dernier.

La demande d'opinion devrait être traitée à l'assemblée du 19 janvier parce qu'aucune assemblée n'aura lieu en décembre.

- Parc Durocher – soirée d'information le 19 janvier 2022

Le projet d'aménagement du parc Durocher sera présenté par la Ville à l'assemblée du 19 janvier.

- Modification de zonage

La demande d'opinion pour le changement d'usage de commercial à résidentiel pour le 690, rue Kirouac, sera déposée en février ou en mars. Le projet remplaçant le garage actuel pour un immeuble résidentiel n'est pas encore assez avancé pour être présenté en janvier.

21-09-08 Comités du conseil de quartier

- **Soutien à la mobilisation – sécurité routière autour des écoles**

M. Murphy mentionne que les quatre capsules vidéo ont été mises en ligne sur la [page Facebook](#) du conseil. Une cinquième capsule réalisée avec du texte a également été diffusée.

<https://www.facebook.com/ConseilQuartierSaintSauveur/posts/247983574040959>

<https://www.facebook.com/ConseilQuartierSaintSauveur/posts/250511207121529>

<https://www.facebook.com/ConseilQuartierSaintSauveur/posts/253430326829617>

<https://www.facebook.com/ConseilQuartierSaintSauveur/posts/256022926570357>

Les résultats des publicités commanditées devraient être présentés à la prochaine assemblée.

Une rencontre a eu lieu le 2 novembre avec les conseils d'établissement et les écoles partenaires. Ces dernières devraient présenter les capsules vidéo lors d'activités scolaires.

Faute de disponibilités, aucune nouvelle demande de subvention n'est prévue pour 2022. Par contre, la subvention non utilisée de 2021, soit environ 3 000 \$, est reportée en 2022. La Ville n'exige aucun remboursement, mais l'usage prévu du montant résiduel doit être indiqué dans la reddition de compte qui doit être déposée d'ici le 30 novembre. Actuellement, on envisage une activité de sensibilisation à la sécurité routière lors de la prochaine Fête des voisins ainsi que des messages de sensibilisation sur des panneaux publicitaires si la Ville donne son accord.

- **Plan local de mobilité durable (PLMD)**

M. Simoneau mentionne qu'une rencontre est prévue demain matin en présentiel avec le CCCQSS, la première depuis la fin de l'hiver dernier.

- **Comité de verdissement et lutte contre les îlots de chaleur**

La Ville a récemment procédé à [l'abattage de plusieurs frênes](#) le long du parc de la rivière Saint-Charles.

Le permis de construire permettant la déminéralisation au Service d'Entraide Basse-Ville n'a pas encore été obtenu. Les travaux sont reportés au printemps 2022. Les plantes et arbres déjà reçus ont été placés en hibernation.

Il n'y a pas d'informations disponibles sur les plantations réalisées par la Ville dans le quartier l'été dernier.

Une demande sera faite au 311 pour regarnir l'année prochaine les cages de plantation sur le boulevard Charest Ouest, du côté sud.

Le projet LAB de déminéralisation sera relancé en 2022.

Il faut souligner les efforts considérables que la Ville a déployés pour sauver les arbres sur la rue Dorchester, dans le quartier de Saint-Roch.

- **Table de concertation des conseils de quartier**

Une table sur la mobilité durable devrait voir le jour prochainement en collaboration avec Accès Transports viables. Une rencontre est planifiée dans deux semaines.

- **Comité communication du conseil**

M^{me} Nickner-Hudon remercie M. Murphy de s'être occupé de la page Facebook pendant qu'elle ne pouvait pas le faire.

- **Table de concertation vélo**

M. Simoneau mentionne qu'une rencontre a eu lieu le 25 octobre dernier. On a surtout parlé des 5 questions soumises aux différents partis et des réponses qu'ils ont fournies. Il y a eu aussi des discussions sur la carte interactive des réseaux cyclables de la ville. Il faudrait en améliorer le contenu en signalant les chantiers en cours et les détours prévus spécifiquement pour les cyclistes.

M. Lachance mentionne qu'une étape d'approbation des détours et des chemins piétons et cyclistes sera ajoutée sur les chantiers prévus par la Ville.

Finalement, la [promenade vélo](#) organisée par la Table de concertation avec les candidats aux élections a eu lieu sur un trajet entre la rue Cartier et l'Hôtel de Ville.

- **Mon environnement, ma santé**

21-09-09 Trésorerie

- **État des revenus et dépenses**

Le solde courant du compte est de 8 747,59\$, dont 582,38 \$ en budget de fonctionnement et 8 165,21\$ en projet d'initiatives et de mobilisation à la sécurité routière. Après le paiement des dernières factures, il devrait rester de 3 000 \$ à 3 500 \$ pour le projet de mobilisation.

M. Bergeron a déposé une demande de 1 300 \$ en budget de fonctionnement pour l'année 2002.

▪ **Factures et transactions**

RÉSOLUTION CA-21-40

Concernant le paiement de la secrétaire pour l'assemblée du 17 novembre 2021

Considérant la résolution CA-21-01 précisant le tarif pour la rédaction des procès-verbaux en 2021 ;

SUR PROPOSITION DE M^{me} Ezmie Bouchard, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Marc-André Beauchemin, IL EST RÉSOLU de payer 90 \$ pour la rédaction du procès-verbal du 17 novembre 2021.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION CA-21-41

Concernant le tarif pour la rédaction d'un procès-verbal

SUR PROPOSITION DE M. Sylvain Simoneau DÛMENT APPUYÉE PAR M. Martin Murphy, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier utilise les services d'une secrétaire de rédaction pour la rédaction des procès-verbaux en 2022 au tarif de 105 \$ par procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION CA-21-42

Concernant un paiement de 1 575,16 \$ dans le cadre du projet de sensibilisation à la sécurité routière

Considérant la résolution CA-21-38 autorisant la réalisation de diverses activités promotionnelles et publicitaires dans le cadre du projet 2021 de sensibilisation à la sécurité routière ;

SUR PROPOSITION DE M^{me} Ezmie Bouchard, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Marc-André Beauchemin, IL EST RÉSOLU de rembourser 1 575,16 \$ à M. Martin Murphy pour le paiement de publicités Facebook parues entre le 15 et le 27 novembre 2021.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION CA-21-43

Concernant un paiement de 3 000 \$ à Accès Transports viables dans le cadre du projet de sensibilisation à la sécurité routière

Considérant la résolution CA-21-11 acceptant l'offre de collaboration d'Accès Transports Viables au montant de 3 000 \$ pour la réalisation d'un sondage sur la perception des enjeux de sécurité routière dans le quartier ;

SUR PROPOSITION DE M^{me} Ezmie Bouchard, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Marc-André Beauchemin, IL EST RÉSOLU de payer 3 000 \$ à Accès Transports Viables pour la réalisation du sondage sur les enjeux de sécurité routière dans le quartier.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION CA-21-44

Concernant un paiement de 450,00 \$ dans le cadre du projet de sensibilisation à la sécurité routière

Considérant la résolution CA-21-38 autorisant la réalisation de diverses activités promotionnelles et publicitaires dans le cadre du projet 2021 de sensibilisation à la sécurité routière ;

SUR PROPOSITION DE M^{me} Ezmie Bouchard, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Marc-André Beauchemin, IL EST RÉSOLU de payer la facture de 450,00 \$ à M^{me} Marjolaine Rondeau, graphiste et illustratrice pour la conception graphique et la production de maquettes et de photos.

Adoptée à l'unanimité.

21-09-10 Correspondance

▪ **Correspondance reçue**

M. Xavier Méthé-Mercier concernant la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec (CUCQ).

21-09-11 Varia

M. Simoneau suggère de remercier M^{me} Lepage.

RÉSOLUTION 21-CA-45

Concernant une motion de remerciement pour l'administratrice sortante

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Myriam Nickner-Hudon DÛMENT APPUYÉE PAR M. Marc-André Beauchemin, IL EST RÉSOLU de remercier M^{me} Élainie Lepage pour son implication et sa contribution très appréciée à titre d'administratrice du conseil de quartier de Saint-Sauveur.

21-09-12 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 21 h 25. La prochaine assemblée du conseil aura lieu le mercredi 19 janvier 2022.

Sylvain Simoneau
Secrétaire



Myriam Nickner-Hudon
Présidente